

Question aux avocats : Irregularité de plaidoirie

Par philippe77515

bonjour

Une question que je souhaite poser à des avocats

vous vous trouvez en demande , donc vous exposez le cas de votre client devant la cour et vient le tour de votre confrere en partie adverse

celui expose des faits ou des arguments qu'il n'a pas mentionné dans ses conclusions

En France malheureusement , on ne peut faire objection

malgré tout , le juge a noté la remarque qui est pas forcément un point décisif de l'affaire mais une bonne échardure dans les fesses

A part s'offusquer contre son confrère à l'issue du tribunal
y a t'il un moyen de soulever une opposition à cet argument

merci à tous ceux qui répondront et qui ont vécu cette trahison

Par ESP

Bonjour, bienvenue

Peu de chance qu'un avocat vous réponde ici.

Certaines mairies, palais de justice, ou associations offrent des permanences juridiques gratuites ou des consultations initiales à tarif réduit.

Voci
également
ICI:[url=https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F20706]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F20706[/url]

Par philippe77515

merci de votre réponse

on verra si un professionnel a déjà eu le cas et comment il a traité